



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2017

COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER, Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL, Christine ABDILLA ; Mrs Emmanuel GENIQUET, Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Franck BERNARD, Éric URIDAT, Thierry LABRUYERE, Daniel DELAGNEAU, Philippe MOREL.

Absent excusé : Frédéric BRU,

Pouvoirs :

Dominique GUINET donne pouvoir à Anny SANLAVILLE
Aurélie VARRIER donne pouvoir à Emmanuel GENIQUET
Agnès BOCQUEL donne pouvoir à Thierry LABRUYERE
Christine NAVARRO donne pouvoir à Marie-Thérèse RIGAUDIER.
Christophe MOYNE donne pouvoir à Daniel DELAGNEAU

Emmanuel GENIQUET est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 20 décembre 2016.

Présentation exécuté budgétaire 2016.

Débat d'orientation budgétaire pour 2017.

Examen de devis.

Compte rendu de commissions et syndicats,

Questions diverses. Informations.

Deux questions diverses sont portées à l'ordre du jour :

- Marie-Thérèse Rigaudier demande la date de fin prévue du chemin vert et souhaite évoquer les problèmes de stationnement sur le parking du terrain communal.

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

I.-. Présentation de l'exécuté budgétaire 2016 par Emmanuel GENIQUET

Mme le maire donne la parole à Emmanuel Geniquet, Adjoint aux finances. Avant de présenter les résultats 2016, Monsieur Geniquet précise que les travaux de pointage avec les comptes du comptable public n'ont pas encore été réalisés à cette date et que les chiffres présentés ne sont donc pas encore validés par le comptable.

La commission des finances s'est réunie le 25 janvier 2017 et a examiné attentivement les comptes de 2016. Quelques remarques sur les imputations ont été pointées. La commission a demandé à ce que la dépense du vidéo projecteur de la salle du conseil soit passée en investissement et non en fonctionnement. L'écriture a été modifiée. Dès lors, les chiffres présentés en commission des finances et ceux joints à la convocation ne tiennent pas compte de cette modification.

Emmanuel Geniquet remercie les conseillers pour leur bonne gestion des dépenses qui contribue à en limiter les montants. Il présente le débat d'orientation budgétaire (D.O.B).

Les chiffres de l'exécuté 2016 sont les suivants :

Section fonctionnement

Recettes 2016	807 765,58 €
---------------	--------------

Dépenses 2016	716 899,43 €
---------------	--------------

Résultat 2016	90 866,15 €
---------------	-------------

Résultat 2015	123 651,65 €
---------------	--------------

Résultat cumulé fonctionnement	214 517,80 €
--------------------------------	--------------

Section investissement

Recettes 2016	464 512,76 €
---------------	--------------

Dépenses 2016	218 493,79 €
---------------	--------------

Résultat 2016	246 018,97 €
---------------	--------------

Résultat 2015	38 417,56 €
---------------	-------------

Résultat cumulé investissement	284 436,53 €
--------------------------------	--------------

Emmanuel Geniquet présente également des graphiques montrant l'analyse du contexte budgétaire.

Les charges de fonctionnement progressent plus vite que les recettes de fonctionnement. Cette situation provient, pour les recettes, d'une part des baisses des dotations de l'Etat et du maximum atteint par la fiscalité. En effet, les années précédentes, la fiscalité bénéficiait des constructions des années 2010 à 2015. Désormais, le nombre de constructions ayant atteint son pic, nous ne pouvons plus envisager une augmentation des bases.

L'attention est attirée sur le fait que nos investissements, certes nécessaires, accroissent les dépenses de fonctionnement. Cette donnée est à prendre en compte avant de décider d'un investissement.

L'analyse de l'épargne brute (différence entre les recettes et les charges de fonctionnement) montre que celle de la commune est en-dessous de la moyenne de la strate (commune de 500 à 2000 habitants).

Cette analyse est identique pour l'épargne nette (épargne brute – remboursement en capital des emprunts).

Dès lors la comparaison des recettes et des dépenses montre que la commune se situe en dessus de la moyenne de la strate pour les dépenses.

En revanche, s'agissant des recettes nous encaissons beaucoup moins que la moyenne de la strate. La commune a déjà revalorisé le tarif du restaurant scolaire à compter du 01/09/2015 et le tarif de la location de la salle polyvalente à compter du 01/01/2016.

Madame le maire fait remarquer au sujet de la cantine, qu'il y aurait lieu de refaire un coût de revient en tenant compte des heures de bénévolat effectuées par les élus pour la surveillance de la cour.

Sachant que nous n'avons qu'un moyen de levier, c'est-à-dire la fiscalité ; la comparaison des recettes fiscales montre que, là encore, les recettes encaissées sont en dessous de la moyenne de la strate.

Dès lors, la question est posée de savoir s'il ne conviendrait pas d'augmenter le taux de la fiscalité (TH, TFB, TNB) afin de conserver une gestion saine des finances de la commune d'autant plus que les dotations de l'état diminuent.

Les bases fiscales ont atteint leur pleine capacité. Il y aura lieu, lors du vote du budget d'examiner cette situation très attentivement. Au moment du débat d'orientation budgétaire aucune simulation n'a été réalisée.

Thierry LABRUYERE pense qu'il n'est pas utile d'augmenter la fiscalité tant que l'épargne brute se comporte de façon satisfaisante.

Madame le maire rappelle qu'en 2016 la question avait déjà été abordée et que le conseil avait décidé de reporter sa décision en 2017 compte tenu du démarrage de tous les dossiers importants du mandat (chemin vert, salle polyvalente, école et cimetière).

S'agissant de la dette, l'encours de la commune au 01/01/2017 est de 1 199 003 €, l'annuité 2017 est prévue à 117 045 €€ (78 663 € en capital et 38 382 € en intérêt).

Le poste petit équipement a fait réagir les conseillers. Sur ce poste a été mandaté le remplacement du vidéoprojecteur (cf. commission des finances). Le poste location mobilière a été dépassé. Ceci s'explique par la répartition des copies et des locations de matériels. Sur ce poste ne figure que les locations de matériel et notamment la machine à affranchir.

Une question se pose sur l'intérêt de conserver la machine à affranchir. La difficulté est l'achat des timbres. Il est proposé de demander au trésorier de nous présenter les dispositifs de carte bancaire mis à disposition des collectivités.

S'agissant des recettes, le compte des redevances et services périscolaires affiche un surplus de 7 953 €. Ceci provient du fait qu'il y a plus d'enfants à la cantine et au TAP. La taxe additionnelle sur les droits de mutation a été une bonne surprise (+11 553€).

II.-Débat d'orientation budgétaire pour 2017

Emmanuel GENIQUET précise que chaque commission a fait la liste des projets éventuels. A ce stade aucune censure n'a été effectuée.

Dès lors la liste des projets s'élève à 1 356 281 € en investissement et 233 240 € en fonctionnement.

Didier ALBAN donne des précisions sur les travaux envisagés.

Cette année les choix seront contraints compte tenu des chantiers déjà engagés tel que la salle polyvalente (332 000 € y compris le changement du mobilier), la construction d'un bâtiment à l'école (500 000€ prévisible en 2017) et le cimetière (environ 120 000 €). Une classe devrait être refaite y compris les installations informatiques.

Dès lors, une fois prise en compte les dépenses déjà engagées, le disponible sera réparti au mieux.

III – Examen de devis

Dans le cadre de la construction à l'école Gilles LEMOINE présente les devis pour les études préliminaires :

Récapitulatif Devis Travaux ECOLE			
		Contrôle Technique	
ENTREPRISES		Montant TTC	Choix
BTP Consultants		5 280 €	5 280 €
CETE APAVE		5 750 €	
DEKRA		6 840 €	
QUALICONSULT		6 600 €	
		SPS	
		Conception	Réalisation
BTP Consultants	20 H	16 RC 8 VI	3 264 €
CETE APAVE	11H20	10 RC 10 VI	3 802 €
DEKRA	10H	8 RC 16 VI	2 820 €
QUALICONSULT	14 H	18 RC 9 VI	4 550 €
		Relevé topographique et bornage	
ARPEGE		2 283 €	
MILLOT RIVOLIER		3 641 €	
DAVAUX		1 320 €	1 320 €
		Diagnostic amiante avant travaux	
ASE Alliance SUD	dont 3 prélèvements	416,40 E	416,40 E
Calade environnement	dont 5 prélèvements	438 €	
RPP Diagnostic	dont 3 prélèvements	463,40 €	
		Etude de sol (G2 AVP)	
Ain Géotechnique		2 568 €	
Fondatec		1 740 €	
Géotec		1 680 €	1 680 €
		Détection Réseaux	
IDRS		1 200 €	1 200 €
Calade détection		2 141 €	
Défect Réseaux			
		TOTAL	13 160,40 €

Les entreprises retenues sont donc : BTP CONSULTANTS, DAVAUX, ASE ALLIANCE SUD, GEOTEC et IDRS.

IV – Compte rendu de réunion.

Syndicat des eaux : réunion prévue le 01/02/2017 avec le vote du budget.

SMICTOM comité syndical du 26/01/2017

Sécurisation des déchèteries par un système de vidéosurveillance, changement des containers (Point d'apport volontaire), des dalles et des totems. Modification du contrôle d'accès à la déchèterie afin de rendre les gardiens plus disponibles pour un meilleur remplissage/tri des bennes.

Lors de cette réunion, était présent M. GRISON président de la CCDSV pour aborder la dissolution anticipée du syndicat au 01/01/2018, préalablement prévu au 1/01/2020. Il apporte des éléments de réponse. Il ne remet pas en cause les compétences techniques du Syndicat dans la gestion quotidienne des

déchets. Il a sollicité un rendez-vous en Préfecture au sujet de la faisabilité d'un bail emphytéotique administratif pour le Local Lab. Ce rendez-vous a eu lieu le 11 janvier 2017. Les services de l'Etat ont réitéré l'esprit de la loi NoTRe, à savoir la dissolution des syndicats et souhaitent que la compétence soit reprise au 1er janvier 2018 par la CCDSV. Les locaux occupés actuellement par Pôle Emploi seront vacants fin 2017 et pourraient accueillir les salariés du SMICTOM.

Selon M Grison, rien ne changerait pour les élus du conseil syndical, il y aurait toujours des réunions pour décider des choix. Le personnel du SMICTOM serait repris par la CCSDV. Il serait supervisé par le Directeur des Services Techniques. M. MONTESSUIT, président du SMICTOM résume le sentiment de frustration ressenti par les élus du Comité Syndical, qui sont des relais locaux. Toutes les communes sont ainsi représentées. Les élus du comité syndical considèrent que cette dissolution anticipée serait trop rapide. Mr Montessuit précise également que lors des commissions de la CCDSV, les élus proposent, mais ne décident pas, à la différence de l'assemblée délibérante du Comité Syndical.

CCDSV conseil communautaire : Lors du conseil communautaire du 30 janvier 2017, le projet de territoire a été adopté y compris le volet financier. Le projet financier de multi accueils (crèche+ relais assistantes maternelles) de Fareins au sein du parc d'activité a été approuvé.

V – Questions diverses

Deux questions diverses :

- Marie Thérèse RIGAUDIER souhaite être informée de la suite des travaux du chemin vert. Didier Alban informe que les travaux ont recommencé le 31/01 et devraient se poursuivre rapidement par le traçage au sol et la repose de l'abri bus et de la signalisation. Une inauguration est prévue en collaboration avec la commune de St Didier de Formans : le samedi 04 mars à 11h.
- Marie Thérèse RIGAUDIER informe le conseil qu'un soir de concours de belote une personne est sortie du parking du terrain communal et a tourné à gauche au lieu d'aller à droite. La signalisation est-elle suffisante ? Face à la sortie du parking, il y a un panneau bleu avec une flèche à droite d'obligation.

Daniel DELAGNEAU souhaite informer le conseil que suite à la mise en demeure du notaire pour la signature de l'achat de la parcelle du Montferrand par la commune, conformément à la procédure de préemption, l'association syndicale a demandé le désistement au tribunal.

VII– INFORMATIONS

Séance levée à 23h00

Prochain conseil le mardi 14 mars 2017 à 20h30.

Prochaine commission scolaire : 16 février 2017

Prochain SMICTOM : jeudi 16 mars 2017 18h30 Jassans